

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 avril 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la Culture, des Sports, Loisirs et développement social
M. Pierre Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sophie Laberge, Chef de division, Études techniques – Travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Mesdames Cardyn et Gremaud font des interventions au sujet de leurs responsabilités.

CA14 16 0122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 8 AVRIL 2014

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2014, tel que proposé en retirant le point 50.01 (nomination d'un contremaître) et les points 47.01 à 47.04 (demandes de dérogations mineures).

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RETIRER également les points 61.02 et 61.04 de l'ordre du jour.

AMENDEMENT ADOPTÉ.

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE SCINDER le point 47.06 afin de traiter spécifiquement le dossier relatif à l'immeuble situé au 528, avenue McEachran;

D'AJOUTER le point suivant à l'ordre du jour sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et visant à modifier la marge de recul prescrite à l'article 7.14 pour l'avenue Champagneur et ce, pour le lot 1 351 429 (à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme).

AMENDEMENT ADOPTÉ

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H38 ET SE TERMINE À 20H40

CITOYENS	SUJETS
M. LAURENT BRISSON	Pavage
MME LOUISE SANSSOUCIS ROBITAILLE	DÉPÔT d'une pétition
M. Louis André Julien	Stationnement Manseau

CITOYENS	SUJETS
Mme Isabelle Coutu	Voie Ferrée
M. Pierre Lacerte	Les résidus alimentaires/Pourim
Mme Heidi Quincey	Lot à côté du 950, avenue Champagneur
Mme Wafa Berny	Coop Le Suroît
M. Émile Kutlu	Réaménagement de l'avenue Laurier
Mme Nathalie Villemure	Coop Le Suroît
Mme Véronique Saine	Projet de la piste cyclable
M. Marc Voizard	Projet de la piste cyclable
M. Daniel Major	DÉPÔT d'une demande de ruelle verte
M. Christian Corbeil	Coop Le Suroît
M. Émile Saine	Retire sa question
M. Bertrand Noël	Retire sa question
Mme Diane Shea	Les festivals

CA14 16 0123

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE PROLONGER la période de questions de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20H42 ET SE TERMINE À 21H17

CITOYENS	SUJETS
----------	--------

CITOYENS	SUJETS
M. RICHARD CUMMINGS	Stationnement Manseau/DÉPÔT de document
MME ELIZABETH BALL	Balcons
M. Dwight Smith	Stationnement bicyclettes
M. Philippe Tomlinson	Agrile du frêne
M. Alberto Sterzi	Déneigement de la piste cyclable
M. David McNeil	Retire sa question
M. Richard Touchette	Point 47.05 à l'ordre du jour

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 21H17 ET SE TERMINE À 21H20

Madame Mindy Pollak	<ul style="list-style-type: none"> ✓ informe les citoyens de son intention de créer un groupe de travail sur le transport actif dans l'arrondissement.
Madame Céline Forget	<ul style="list-style-type: none"> ✓ s'informe sur les travaux de recouvrement de béton des marches à la bibliothèque Robert-Bourassa; ✓ demande si les camions hydrauliques de la compagnie de recyclage retenue pour le contrat sont conformes; ✓ demande qui est l'agent principal de la municipalité qui est responsable de donner des informations, le tout suite au dépôt d'une lettre relative au transport ferroviaire; ✓ s'informe sur la fonctionnalité du lecteur de plaques que doit utiliser l'arrondissement; ✓ demande de précisions quant au dépôt des coûts des équipements reliés au déneigement de la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine.

10.04

CA14 16 0124

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 MARS 2014

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014 incluant l'ajournement au 5 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA14 16 0125

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 27 MARS 2014

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 16 0126

HOMMAGE POSTHUME - ROLAND BENCHIMOL

ATTENDU le décès de Monsieur Roland Benchimol, citoyen d'Outremont, au mois de mars 2014;

ATTENDU QUE Monsieur Benchimol était propriétaire de la Librairie d'Outremont située sur l'avenue Bernard depuis 1985;

ATTENDU QU'il a su devenir un conseiller indéfectible pour ses clients parfois devenus des amis;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Roland Benchimol, libraire, ami et conseiller des lecteurs, écrivains et artistes d'Outremont. À l'écoute de ses clients, il aimait leur contact et prenait grand plaisir à choisir son inventaire en fonction des goûts et besoins de ceux-ci, incarnant ainsi l'idée idéale d'un libraire de quartier, disponible, efficace et amical;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1143489027

10.08 - DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

AUCUN DÉPÔT

CA14 16 0127

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont (version novembre 2013).

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE DEMANDER de plus, à la direction, de voir à compléter le bottin des ressources (quant au Commandant du poste 24 et à la caserne d'incendies) et à mettre à jour la section 8, en vue de soumettre au conseil d'ici 3 mois, ce plan corrigé.

AMENDEMENT ADOPTÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE, ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1133045010

CA14 16 0128

OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LE DOMAINE PRIVÉ À LA FIRME HYDROTECH NHP INC. JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015 POUR UN MONTANT TOTAL DE 56 636,68 \$ (TAXES INCLUSES) AVEC UNE POSSIBILITÉ DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT ANNUEL DE 28 318,34 \$ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13414 (5) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'OCTROYER un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2014 et 2015, (jusqu'au 31 décembre 2015) avec une possibilité de prolongation d'un an (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016), à la firme Hydrotech NHP inc. en considération d'un montant annuel de 28 318,34 \$ (taxes incluses), pour un montant total de 56 636,68 \$ (taxes incluses), à même le budget de fonctionnement, suite à l'appel d'offres public 14-13414 (5 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense totale à cette fin de 56 636,68 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1145078008

CA14 16 0129

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA FIRME ABC ENVIRONNEMENT INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO.13-12854 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT DE 37 999,24 \$ TAXES INCLUSES POUR UNE DURÉE D'UN AN (2014) – BUDGET DE LA VILLE-CENTRE (FONDS DE L'EAU)

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER le renouvellement du contrat conclu dans le cadre de l'appel d'offres public no.13-12854, avec la firme ABC Environnement Inc., aux prix et conditions de sa soumission, pour un montant total de 37 999,24 \$ incluant les taxes, pour des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2014;

D'AUTORISER une dépense totale à cette fin de 37 999,24 \$ comprenant les taxes, provenant du budget de la ville-centre (fonds de l'eau);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1145078011

CA14 16 0130

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE KELLY SANI-VAC INC POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 13-12829 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) ET AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 23 643,46 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ANNÉE 2014 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER le renouvellement du contrat conclu dans le cadre de l'appel d'offres public no.13-12829, avec la firme Kelly Sani-Vac inc., aux prix et conditions de sa soumission, pour un montant total de 23 643,46 \$ incluant les taxes, pour des travaux de nettoyage de puisards, des drains de puisards, des paniers récupérateurs et des chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2014;

D'AUTORISER une dépense totale à cette fin de 23 643,46 \$ comprenant les taxes, provenant du budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 CTA1145078010

CA14 16 0131

CONCLURE UN CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA) POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'UNE DURÉE DE SIX (6) MOIS, DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2014, POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 330 \$ - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'OCTROYER un contrat de gré à gré d'une durée de six (6) mois, soit du 1^{er} mai 2014 au 31 octobre 2014, à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, pour un montant total de 3 330 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER le chef de la division de la sécurité publique à signer ledit contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense à cette fin au montant de 3 330 \$ (taxes incluses) provenant du budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 CTA1143045001

CA14 16 0132

OCTROYER UN CONTRAT DE 13 996 \$, À MÊME LE SURPLUS, À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF NATURE-ACTION QUÉBEC POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE SENSIBILISATION ET L'IMPLANTATION D'UN AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DESSERVIE PAR LE SERVICE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'OCTROYER un contrat au montant de 13 996 \$ à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec pour la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation et l'implantation d'un agrandissement de la zone desservie par le service de la collecte des résidus alimentaires;

D'AUTORISER une dépense à cette fin au montant de 13 996 \$ provenant du surplus;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 CTA1145078014

CA14 16 0133

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 16 227 \$ (TAXES INCLUSES), À MÊME LE SURPLUS, POUR L'ACHAT À LA COMPAGNIE ORBIS CANADA LTD DE 900 BACS ROULANTS DE 46 LITRES ET DE 900 PETITS BACS DE CUISINE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER à la firme ORBIS Canada Ltd., aux prix de sa soumission, un contrat au montant de 16 227 \$ (taxes incluses), pour l'achat de 900 bacs roulants de 46 litres et de 900 petits bacs de cuisine;

D'AUTORISER une dépense à cette fin au montant de 16 227 \$ (taxes incluses) provenant du surplus;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 CTA1145078013

CA14 16 0134

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2014

DÉPÔT des bons de commande au cours de la période s'étendant du 1^{er} au 28 février 2014.

30.01 1142861010

CA14 16 0135

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2014 ET LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2014

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 28 février 2014 et les achats par cartes de crédit pour la période s'étendant du 1^{er} au 31 janvier 2014.

30.02 1142861009

CA14 16 0136

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2014

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 28 février 2014.

30.03 1142861011

CA14 16 0137

MANDATER ME GHISLAIN OUIMET, AVOCAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AFIN D'ENREGISTRER DES PLAIDOYERS DE CULPABILITÉ ET PAYER L'AMENDE AFFÉRENTE À DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL – (CONSTATS DE 2013) - DÉPENSE DE 25 484 \$ PROVENANT DU SURPLUS
Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MANDATER Me Ghislain Ouimet, avocat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, afin d'enregistrer des plaidoyers de culpabilité;

DE PAYER l'amende afférente aux constats d'infraction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;

D'ÉMETTRE les chèques suivants:

- Un chèque au montant de **2 957 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **3 349 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 565 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 173 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 727 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 041 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 668 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 668 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 668 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **2 668 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 CTA1144184006

CA14 16 0138

ADOPTION- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES- AVENUE VAN HORNE VERS L'AVENUE QUÉBES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-255, intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'exclure les autobus scolaires de l'interdiction à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne, de faire un virage à gauche sur l'avenue Querbes entre 7 et 9 heures et 16 et 18 heures, du lundi au vendredi inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1145069002

CA14 16 0139

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION - REMORQUAGE (AO-6)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-256, intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* ». L'objet dudit règlement est de modifier les tarifs de l'arrondissement touchant les activités de remorquage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1146695002

CA14 16 0140

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le règlement AO-257, intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ». L'objet dudit règlement est de limiter à trois interventions les questions des citoyens portant sur un même sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143489019

CA14 16 0141

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU CODE DE CONDUITE DES USAGERS À LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Lucie Cardyn donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement relatif au code de conduite des usagers à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir les règles devant être respectées par les usagers de la bibliothèque Robert-Bourassa.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Lucie Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1145061003

CA14 16 0142

ORDONNANCE - FERMETURE DE RUES - PROCESSION PASCALE - CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE SAINT-NICHOLAS SITUÉE AU 422 BOULEVARD ST-JOSEPH OUEST, DU SAMEDI 19 AVRIL 2014, 23H45 AU DIMANCHE 20 AVRIL 2014 À 0H30

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordonnance numéro OCA 14 16 0142 autorisant, dans le cadre de la procession pascale de la Cathédrale russe St-Nicholas, qui aura lieu du samedi 19 avril 2014 à 23 h 45 au dimanche 20 avril 2014 à 00 h 30 l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes :

- boulevard St-Joseph, entre les avenues Querbes et Hutchison;
- avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph;
- avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1145935009

CA14 16 0143

ORDONNANCE – AUTORISER LA TENUE D'UNE PROMOTION COMMERCIALE (BRADERIE) SUR L'AVENUE VAN HORNE DU MERCREDI 7 MAI AU SAMEDI 10 MAI 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER l'ordonnance numéro OCA 14 16 0143 autorisant la tenue d'une promotion commerciale (braderie) sur l'avenue Van Horne du mercredi le 7 mai au samedi le 10 mai 2014 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1145935010

CA14 16 0144

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE PROCÉDER À LA DÉSIGNATION DU PARC LUDGER BEAUREGARD

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RECOMMANDER au conseil municipal de désigner le mini-parc à l'angle de McNider et Côte-Ste-Catherine par le nom de « Parc Ludger-Beauregard ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

46.01 1143489026

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT AU 740, AVENUE DAVAAR : - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

47.01 1141899011

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT AU 56, AVENUE ELMWOOD : DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT AU MUR LATÉRAL DROIT; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MARGE LATÉRALE ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT 1177 CONCERNANT LA MARGE LATÉRALE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RA-17; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

47.02 1141899010

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT AU 5759, AVENUE DUROCHER : DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET AINSI AUTORISER UN POURCENTAGE DE COUVERTURE AU SOL DE 58,6 % PLUTÔT QUE 50 %, TEL QUE PRESCRIT À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-7 AU RÈGLEMENT 1177; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET AINSI AUTORISER UN COEFFICIENT AU SOL DE 1.11 PLUTÔT QUE 0.2 À 1, TEL QUE PRESCRIT À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-7

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

47.03 1141899009

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT AU 513, AVENUE OUTREMONT: - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR ARRIÈRE; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET AINSI AUTORISER UN POURCENTAGE DE COUVERTURE AU SOL DE 43,8 % PLUTÔT QUE 40 %, TEL QUE PRESCRIT À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RA-19 AU RÈGLEMENT 1177

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

47.04 1141899006

CA14 16 0145

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE TOIT POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS SUIVANTS : 84 À 92, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE ET 1495, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE REPORTER le point 47.05 à la prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1141899012

CA14 16 0146

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1364, AVENUE BERNARD, 1570, AVENUE VAN HORNE, 1257, AVENUE BERNARD ET 1155-1185, AVENUE BERNARD

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 mars 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant ces immeubles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899013;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux quatre (4) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1364, avenue Bernard;
2. 1570, avenue Van Horne;
3. 1257, avenue Bernard;
4. 1155-1185, avenue Bernard;

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1141899013

CA14 16 0147

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 528, AVENUE MC EACHRAN

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 mars 2014 d'approuver la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899013;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant la propriété énumérée ci-après:

1. 528, avenue Mc Eachran.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Lucie Cardyn, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.06 1141899013

CA14 16 0148

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EN FAÇADE DU CÔTÉ DES AVENUES BERNARD ET CHAMPAGNEUR AU 1249, AVENUE BERNARD (BRASSERIE BERNARD)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 mars 2014 d'approuver la demande d'aménagement d'un café terrasse concernant cet immeuble;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899014;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse relativement au 1249, avenue Bernard (Brasserie Bernard) laquelle approbation s'applique à la recommandation, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1141899014

ENTÉRINER LA NOMINATION DU CONTREMAÎTRE BÂTIMENTS, SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

50.01 1143711008

CA14 16 0149

AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT PERMANENT DU POSTE DE SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE ET PROCÉDER À L'ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SEIN DE LA MÊME UNITÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la création et le comblement permanent du poste de secrétaire d'unité administrative à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et entériner la décision d'abolir le poste de secrétaire de direction au sein de la même unité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 NTA1143711009

CA14 16 0150

MODIFIER LA RÉOLUTION ADOPTÉE LE 3 MARS 2014 POUR CORRIGER LA DATE DU 1^{ER} JANVIER 2014 – ENTÉRINER CONFORMÉMENT À LA DISPOSITION 4.06 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS, LA NOMINATION PERMANENTE DE TROIS EMPLOYÉS COLS BLEUS AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER la résolution CA14 16 0101 adoptée le 3 mars 2014 afin de corriger la date du 1^{er} janvier 2014 pour le 1^{er} mars 2014 dans l'objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1143711006

CA14 16 0151

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES DÉPENSES ENGENDRÉES POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CYCLISTES SUR LA PISTE CYCLABLE DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

DÉPÔT du rapport d'étape sur le déneigement de la piste cyclable.

61.01 1145078012

POLITIQUE DE RESPECT DE LA PERSONNE ENTÉRINÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET ACTUELLEMENT EN VIGUEUR À LA VILLE DE MONTRÉAL

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

61.02 1143711007

CA14 16 0152

DÉPÔT D'UN ADDENDA - CONCLURE UNE MODIFICATION AU BAIL AVEC LA COMPAGNIE 6813623 CANADA INC POUR LA LOCATION DU LOCAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉ (NIVEAU DE LA RUE) DE L'ÉDIFICE CONNU SOUS LE NOM DE THÉÂTRE OUTREMONT PORTANT LE NUMÉRO 1240-1248 DE L'AVENUE BERNARD

DÉPÔT de l'addenda au dossier décisionnel adopté le 3 mars 2014 qui comprend la modification visée par le contentieux.

61.03 1145935004

DÉPÔT DES INTERVENTIONS DES DIRECTIONS DANS LES DOSSIERS DE LA VILLE-CENTRE

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

61.04 1143489028

CA14 16 0153

DÉPÔT DES CERTIFICATS DU SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUITE AUX PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AO-252, AO-253 ET AO-254

DÉPÔT des certificats du Secrétaire d'arrondissement suite à la tenue des registres du 3 avril 2014 pour les règlements suivants:

- Règlement autorisant un emprunt de 381 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement (AO-252);
- Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de mobilier urbain (AO-253);
- Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement d'équipements culturels au Théâtre Outremont (AO-254).

61.05 1143489029

CA14 16 0154

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

DÉPÔT du compte-rendu de la quatrième réunion du comité consultatif de l'avenue Laurier, tenue le 18 septembre 2013.

61.06 1143489030

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA14 16 0155

AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET VISANT À MODIFIER LA MARGE DE REcul PRESCRITE À L'ARTICLE 7.14 POUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR ET CE, POUR LE LOT 1 351 429 (À L'ANGLE DES AVENUES CHAMPAGNEUR ET DUCHARME)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet vise à modifier la marge de recul prescrite à l'article 7.14 pour l'avenue Champagneur et ce, pour le lot 1 351 429 situé à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme;

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.01.1 1149916659

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 21h50

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2014.